



Wallonie

Beyne-Heusay

## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Monsieur et Madame L'HONNEUX – VANNESPENE, demeurant Rue Théophile Blanvalet, 11 à 4620 FLÉRON.

Le terrain concerné est situé Rue de la Chenaie, 9 à 4610 BEYNE-HEUSAY et cadastré division 3, section A, n°109 H et 275 A.

Le projet consiste en la régularisation d'un bien et présente les caractéristiques suivantes :

- annexe cuisine/salle de bain,
- abri à bois,
- modification sensibles du relief du sol dans le but de construire une terrasse.

Une annonce est organisée à l'initiative du collège communal au vu de l'éloignement du projet par rapport à l'alignement et par rapport aux constructions voisines.

Le dossier peut être consulté **uniquement sur rendez-vous au 04/355.81.62** durant les jours ouvrables de 8h00 à 16h30 à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Avenue de la Gare, 68 à 4610 BEYNE-HEUSAY.

**Une partie des documents est consultable sur le site internet de l'administration communale de Beyne-Heusay.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme Nathalie HOUBARD, téléphone : 04/355.81.62, mail : [urbanisme@beyne-heusay.be](mailto:urbanisme@beyne-heusay.be) , dont les bureaux se trouvent : Service urbanisme, Avenue de la Gare, 68 à 4610 Beyne-Heusay.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 03 avril 2025 au 17 avril 2025 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Avenue de la Gare, 68 à 4610 BEYNE-HEUSAY ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@beyne-heusay.be](mailto:urbanisme@beyne-heusay.be) .

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

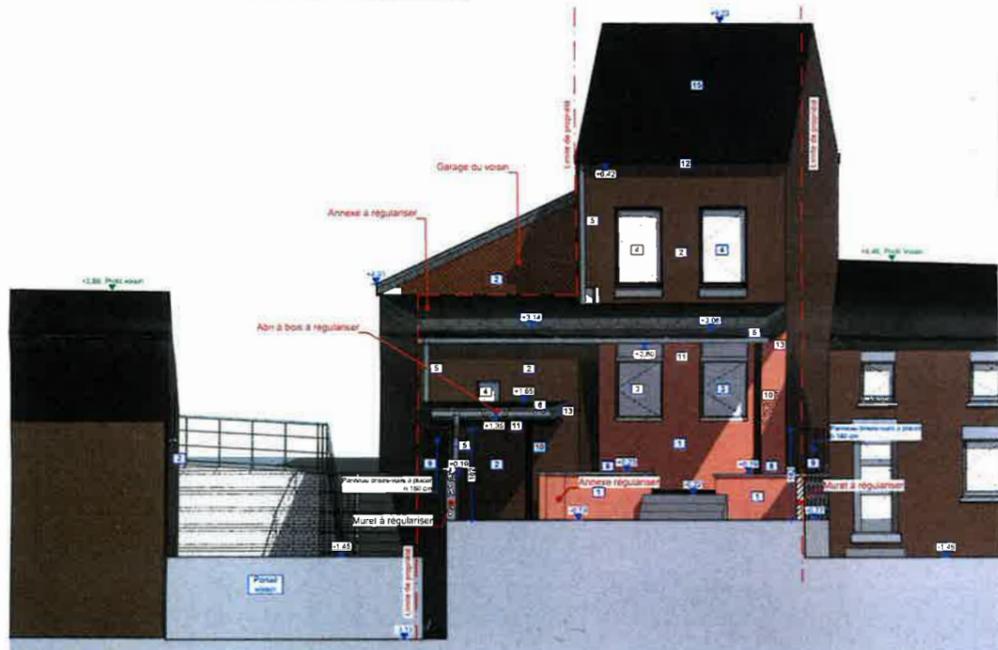
Marc HOTERMANS

Didier HENROTTIN.

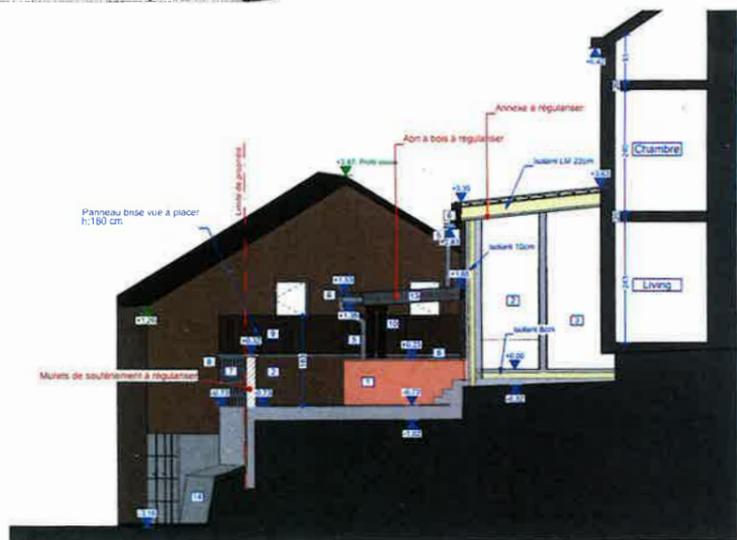
orange  
 je  
 ic  
 que  
 je  
 en bois  
 ise  
 béton



Façade Arrière - Murets de soutènement à régulariser



Façade Arrière Existante - Auvent à régulariser



Coupe AA' Existante

